

# LES PIÈCES JUSTIFICATIVES DU DOSSIER : PHOTO DE L'INSTALLATION

*L'obtention d'une prime Advenir est soumise à l'envoi de pièces justificatives. Cette fiche vise à aider les porteurs de projets à s'assurer de la bonne recevabilité de leurs photos transmises au programme.*

Une fois les travaux d'installation terminés, il est nécessaire de fournir une photo de l'installation finalisée.

## ✂ Comment s'assurer que ma photo est conforme aux exigences Advenir ?

2 règles à respecter :

- La borne installée doit être visible
- La place de stationnement sur laquelle la borne est installée ainsi que la signalisation en vigueur doivent également être visible



**Pour les projets de plus de 4 points de recharge, une photo de l'ensemble des points de recharge n'est pas nécessaire.**

**Toutefois, il sera demandé une ou plusieurs photos de points de recharge types et une ou plusieurs vues d'ensemble des installations afin de permettre aux équipes du programme de statuer sur la validation du dossier.**

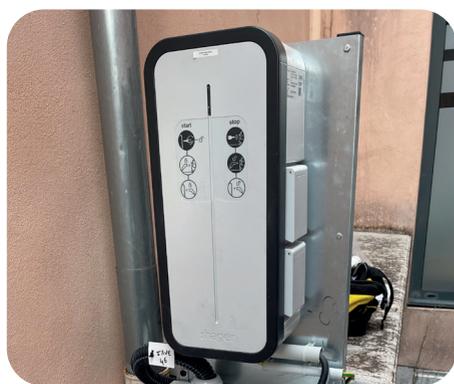
## Exemples



La borne, la place de stationnement et le marquage au sol sont bien visibles : cette photo est conforme aux exigences Advenir.



La borne et la signalisation sont bien présentes sur la photo. Cependant, il manque la place de stationnement. Cette photo n'est donc pas conforme aux exigences Advenir.



Ici, ni la signalisation ni la place de stationnement ne sont visibles. Cette photo ne constitue donc pas une pièce justificative valable à l'obtention d'une prime Advenir.

Plus d'informations  
sur [advenir.mobi](https://advenir.mobi)

Programme piloté par :



En partenariat avec :

